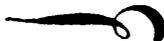


LE THRIPS DES SERRES

(*Heliothrips haemorrhoidalis* Bouché)

SUR AGRUMES ET AVOCATIER AU MAROC



Dans notre numéro de Novembre 1947, nous avons indiqué l'apparition du Thrips des Serres en tant que parasite des Agrumes, alors que jusqu'à cette époque il ne parasitait que des plantes d'intérêt secondaire ou nul.

Ce danger s'est encore précisé depuis, et étendu, puisque primitivement localisé à la région de Rabat, il a été reconnu dans la région de Port-Lyautey où, en particulier, une Clémentineraie de 5 hectares voyait en 1948 sa récolte totalement invendable.

De plus, le Thrips se rencontre maintenant en très grande abondance sur Avocatiers dans la région de Rabat. Il n'y avait jamais encore été signalé.

Ce développement subit semble dû à des conditions climatiques favorables. En effet, sur la Côte, le parasite trouve les meilleures conditions de vie, en raison de l'état hygrométrique de l'air et de la température. Son développement était toutefois freiné par les journées de *Chergui* (vent chaud et desséchant du Sud-Est) qui se faisait sentir en fin de printemps et en été, amenant une destruction notable d'adultes et surtout de larves.

Ces dernières années, le Chergui s'est beaucoup moins fait sentir, ou même pas du tout. Dans l'intérieur toutefois, il n'en était pas de même et les régions du Rharb (Sidi Slimane) et de Meknès-Fès (Ain Taoujdat) où se trouvent de rares Avocatiers ne connaissent pas le parasite sur cette espèce fruitière.

Les larves de ce Thrips pullulent en été et leurs dégâts se font sentir en automne, dès la récolte des variétés précoces, vers le 15 Septembre. Les fruits sont alors d'un aspect peu engageant : l'épiderme, ordinairement brillant, est terne par suite de la subérfication et maculé des déjections des larves. Si l'attaque

a été précoce, la subérfication s'est faite tôt, la plupart du temps en partant du point pistillaire. Elle entraîne des accidents secondaires beaucoup plus graves : à la suite d'une irrigation ou simplement par la croissance normale du fruit, la couche de liège empêche le développement de celui-ci, qui se crevasse. C'est alors la porte d'entrée à diverses moisissures et pourritures. Le fruit est absolument invendable, alors que lorsque les attaques sont faibles et la couche liégeuse peu développée, les fruits sont encore commercialisables, tout au moins dans l'état actuel de l'offre en ces fruits.

Les diverses variétés d'Avocats sont très différemment attaquées. En particulier, les variétés à coque (Anaheim, Mayapan, Panchoy) ne présentent aucune attaque. Par contre, les variétés à peau fine (sélection 42 et 43 de Rabat et surtout Fuerte) présentent les dégâts au maximum. Ainsi certains pieds de Fuerte, variété reconnue la plus intéressante pour le Maroc et spécialement pour la Côte, ne présentent pas un seul fruit vendable.

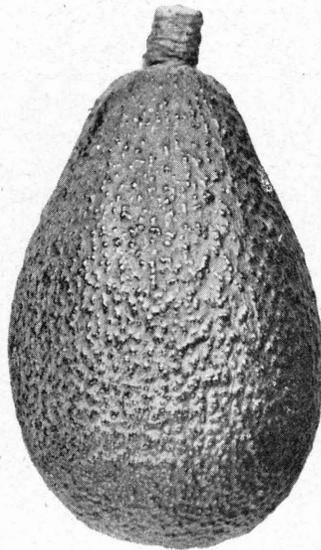
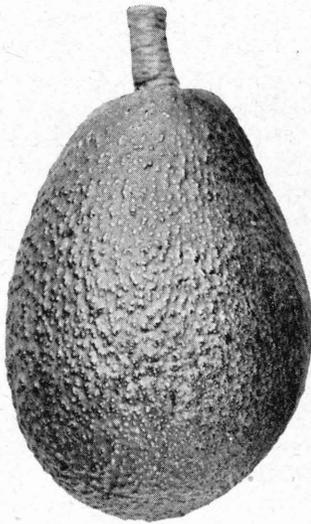
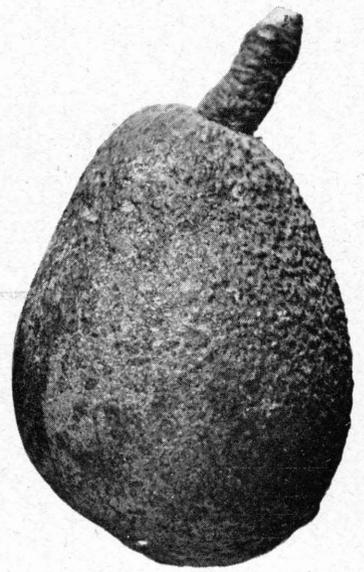
La lutte contre ce parasite est facile. Il faudra toutefois déterminer les époques les plus favorables pour le traitement. En effet, les traitements effectués en Août à la Station Régionale Horticole de Rabat n'ont pas donné de résultats (Ejetine + Blanchol à 0,750 %).

En somme, ce parasite, le premier sur Avocatier au Maroc (si l'on excepte les habituelles cochenilles des Aurantiacées) se révèle comme suffisamment dangereux pour qu'on ne le néglige pas, surtout si la culture de l'Avocatier, comme c'est souhaitable, se développe sur la Côte marocaine.

H. CHAPOT, I.F.A.C.



Avocats FUERTE. — Fruits atteints par *Heliethrips haemorrhoidalis* : épiderme terne et mat, souillé de déjections, les rugosités disparaissent sous la couche de liège.



Avocats FUERTE. — Fruits sains : épiderme brillant, rugosités bien marquées.



Avocats FUERTE. — Accidents secondaires : à gauche, légères crevasses en partant du point pistillaire; à droite, crevasse marquée et début de pourriture.

